

## DEC201980DAPP

### Décision portant nomination de Mme Marylin VANTARD aux fonctions de chargée de mission

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Madame Marylin VANTARD, DR1 CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2021.  
Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marylin VANTARD demeure affectée à l'Institut des Neurosciences de Grenoble.

##### Article 2

Du 1<sup>ER</sup> Décembre 2020 au 31 décembre 2021 Madame Marylin VANTARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 novembre 2020

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

